

**ENTRE REINSERTION ET REPRESSION, L'ESPACE  
ARCHITECTURAL COMME OUTIL DE REINSERTION DE  
LA POPULATION CARCERALE EN BELGIQUE**

*Dieter Antoine*

Université catholique de Louvain  
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (Site de Bruxelles)



LBARC 2239 – Travail de Fin d'Étude *en & sur* l'Architecture  
*Dieter Antoine*

Co-promoteurs et co-promotrices  
*Andrea Anselmo*  
*Cécile Chamillard*  
*Christiane Fontaine*  
*Gérald Ledent*

Expert  
*Hans Claus*

Université catholique de Louvain  
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (Site LOCI-Bruxelles)



## Remerciements

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué au développement de ce Travail de Fin d'Études :

Hans Claus pour son encadrement, ses enseignements, son expertise et son temps. Je le remercie également de m'avoir accompagné dans ce travail qui je l'espère sera une pierre d'un édifice plus grand qu'il construit avec l'équipe *De Huiizen*.

Le mouvement RESCALED qui a su me guider et me mettre en relation avec d'autres expertes tel que Emilie Adam et également Véronique Aicha.

Mes Co-promoteurs et Co-promotrices Madame Christine Fontaine, madame Cécile Chanvillard, Monsieur Andrea Anselmo et Monsieur Gérald Ledent, pour les nombreuses semaines passées pour m'accompagner dans ce travail.

Ma compagne Fanny Paquet, pour ses remarques et les nombreuses relectures et corrections nécessaires.

Et enfin, mes camarades pour la synergie en atelier durant cette année.



## **Table des matières**

1. Préambule
2. Introduction
3. Punir, éloigner, réinsérer
  - 3.1. Idéologie de l'enfermement
  - 3.2. Evolution de l'autorité des Etats dans un modèle néo-libéral
  - 3.3. La question de la prison aujourd'hui en Belgique
4. Architecture carcérale, un état de l'art sur l'enfermement
  - 4.1. Le Tullianum
  - 4.2. La peine médiévale
  - 4.3. La prison moderne : le Panoptique
  - 4.4. Le village pénitentiaire
5. Passer de la répression à la réinsertion
  - 5.1. La maison : naissance de l'architecture de la réinsertion
  - 5.2. La Maison : concepts fondamentaux
  - 5.3. Catalogue typologique
  - 5.4. Le rôle de l'espace et des éléments d'architecture
6. Proposition architecturale : vers la construction d'une position personnelle
  - 6.1. Programme des Maisons
  - 6.2. Présentation des projets
    - 6.2.1. Combinaison de trois maisons – 4 avenue de la Houlette
    - 6.2.2. Combinaison de deux maisons – 74 rue de Belgrade
    - 6.2.3. Maison unique – 103 rue Bruyn
7. Conclusion
8. Bibliographie

## 1. Préambule

Ce mémoire de fin d'études s'inscrit dans un travail plus global dans lequel nous nous intéressons avec deux autres étudiantes aux potentiels des espaces publics selon leur accessibilité au public. Pour ce faire, nous avons décidé de réaliser un inventaire de l'ensemble des espaces appartenant au domaine public ou étant inscrit à un contrat de quartier dans la commune bruxelloise de Saint-Gilles dans le but de révéler leur potentiel et les interactions spatiales avec le public.

Cet inventaire se compose de 3 catégories d'espaces. La première est celle des espaces non bâtis faisant partie du domaine public et étant accessibles au public (parc, jardin, voirie) ; la seconde est celle des espaces bâtis faisant partie du domaine public et étant accessibles au public (école, Maison communale) ; la dernière est celle des espaces bâtis faisant partie du domaine public et n'étant pas accessibles au public (prison).

Ce travail plus global a pour volonté de décrire les rapports sociaux instaurés dans et entre chacune de ces catégories d'espace, selon la nature programmatique de nos objets d'étude respectifs. Pour notre part, nous nous intéressons spécifiquement à l'objet *prison*. Ce type de bâti matérialise de fait un rapport instauré par la société entre les individus qu'elle rassemble et est un espace qui n'est pas accessible au public, mais qui pourrait selon nous retrouver une porosité avec la ville.

Ce travail de fin d'études s'intéresse à différentes thématiques telles que l'analyse de l'évolution des dispositifs d'exclusion sociale des condamnés dans l'histoire, les enjeux philosophiques et politiques qui animèrent ces évolutions, leurs conséquences dans la société contemporaine et enfin, la manière dont il serait possible de remédier aux problèmes actuels liés à l'emprisonnement en utilisant l'architecture comme levier d'action pour emprunter la voie de la réinsertion.

L'approche architecturale de ce travail a pour volonté de mettre en avant les caractéristiques spatiales que génèrent les institutions carcérales, que ce soit concernant les rapports sociaux entre détenus, mais également entre population intérieure et extérieure des prisons.

La prison est avant tout un lieu qui regroupe des dispositifs spatiaux très spécifiques et transformer ces dispositifs spatiaux peut être une manière de transformer la prison.



## 2. Introduction

MON INTERET AU SUJET DE L'ARCHITECTURE CARCERALE

Le choix de travailler sur les espaces carcéraux résulte d'une sensibilisation personnelle aux sujets politiques et philosophiques qui considèrent l'architecture et l'urbanisme comme des outils pouvant organiser la société.

Durant mes études, l'aspect de l'architecture qui me fascinait le plus était la capacité de celle-ci à conditionner nos comportements sociaux en fonction de l'agencement des milieux dans lesquels nous évoluons.

L'architecture peut avoir une implication dans les relations sociales au sein d'un groupe en réduisant par exemple trop fortement l'intimité, ce qui peut générer des tensions entre ses membres (par exemple, il peut y avoir des tensions au sein d'une famille vivant à plusieurs dans un appartement trop petit), mais également peut permettre d'opérer un certain contrôle ou une emprise sur une personne ou un groupe minoritaire de personnes. Tous ces résultats peuvent découler d'une volonté politique et se caractérisent par des typologies spatiales très explicites. Les prisons en constituent un cas paradigmatique qui m'ont particulièrement marqué.

Je me suis tout d'abord intéressé à la prison non pas comme édifice architectural, mais en tant que bâti inscrit dans une chronologie historique. Cette approche me poussa à me pencher sur des écrits philosophico-politiques tels que *Surveiller et Punir*<sup>1</sup> qui retranscrit véritablement les implications concrètes et matérielles des agissements de l'appareil d'État sur les corps de celles et ceux qui rompent avec le fameux contrat social.

Dès lors, ma réflexion sur l'objet prison engloba celle sur l'État et me plongea dans un débat entre Thomas Hobbes dans son œuvre *Le Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*<sup>2</sup> qui affirme la nécessité d'un État puissant et Jean-Jacques Rousseau dans son œuvre *Du Contrat social ou Principes du droit politique*<sup>3</sup> qui les remet en question. Imaginant difficilement comment les droits de chacun et chacune pouvaient être assurés sans État, je me suis inscrit dans un premier temps dans la vision de Hobbes. Je m'en suis cependant détaché plus tard quand je pris la mesure du danger d'un État trop puissant à travers les textes de Hannah Arendt et notamment son œuvre *Les Origines du Totalitarisme*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> FOUCAULT 1975

<sup>2</sup> HOBBS 1651

<sup>3</sup> ROUSSEAU 1762

<sup>4</sup> ARENDT 1951

### 3. Punir, éloigner, réinsérer

#### 3.1. Idéologie de l'enfermement

La prison est un espace carcéral qui se caractérise par des éléments tant matériels qu'idéels. Ces éléments tendent à prôner un discours propre à la philosophie des Lumières qui aboutit à l'enfermement et l'isolement des individus condamnés. La prison cesse alors de n'être qu'un dispositif provisoire où l'on soutirait les aveux de détention et devient une peine à part entière.

Puisque la société occidentale du XVII<sup>ème</sup> siècle érige la liberté en valeur essentielle, la punition suprême devient dès lors la privation de cette liberté c'est-à-dire l'enfermement. Son nouveau rôle a pour vocation de rééduquer par l'isolement les individus pour les réinsérer dans la société. L'isolement individualisé et contrôlé nécessite une organisation importante. Ce nouveau modèle de société voit en l'être humain un individu prévisible rationnellement que l'on peut ramener à la raison par la prison. La prison imaginée par le philosophe Jeremy Bentham dans son ouvrage *Le Panoptique* propose cette organisation ultime et ce nouveau modèle de prison qui marque au XIX<sup>ème</sup> siècle la naissance du système carcéral moderne.

Explorée par August Comte dans son cours de philosophie positive, la philosophie positiviste peut être considérée comme un empirisme logique dans lequel les animaux et les humains sont vus comme des machines respectant une certaine logique prévisible. Le positivisme s'ancre dans un contexte très industrialisé en Europe où la machine et la science organisent la société au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le positivisme est avant tout une philosophie en rupture avec les pensées théologiques puisqu'elle analyse la condition humaine en rejetant tout aspect métaphysique ou divin, mais bien par des démarches qui se veulent rationnelles. L'abandon du droit pénal de la féodalité qui se composait de torture, de supplice et de peine de mort au profit de la peine de prison du système carcéral moderne fut motivé par le philosophe de Cesare Beccaria qui voyait en l'usage de la torture un acte barbare.

« Voici une proposition bien simple : ou le délit est certain, ou il est incertain : s'il est certain, il ne doit être puni que de la peine fixée par la loi, et la torture est inutile, puisqu'on n'a plus besoin des aveux du coupable. Si le délit est incertain, n'est-il pas affreux de tourmenter un innocent ? Car, devant les lois, celui-là est innocent dont le délit n'est pas prouvé. »<sup>6</sup>

Dans un second temps, l'homme politique Louis-Michel Le Peletier souhaite que les peines soient publiques et effectuées à proximité des lieux des crimes, pour servir d'exemple. Il rejette donc les galères et les bannissements. Ainsi, la prison rentre dans le paysage urbain. Ce surinvestissement de la spatialité s'étalera non plus seulement à l'échelle de l'objet prison mais également à l'échelle de la ville.

---

<sup>6</sup> BECCARIA 1764 : 37

« Leurs douleurs sont absolument perdues pour l'exemple [...] il faut habiter Brest et Toulon pour savoir quel est le sort d'un galérien ».<sup>7</sup>

La prison est aussi conçue comme un lieu de privations multiples, totales et absolues. Dès lors, la prison se présente selon Erving Goffman comme une « institution totale », c'est-à-dire :

« Un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées ».<sup>8</sup>

Pour Maurice Haurion, les institutions sont des groupements humains dominés par une idée d'œuvre à accomplir. Le maintien de l'ordre pour l'institution étatique, la foi pour les institutions religieuses et l'enfermement pour les institutions carcérales. « Une institution sociale est une entreprise dont l'idée domine tellement que le personnel des agents qu'elle est devenue pour eux une œuvre à accomplir ».<sup>9</sup>

Le but à accomplir est ici l'émancipation des citoyens par le biais de l'isolement, il s'agit là d'une « signification imaginaire sociale »<sup>10</sup> sur laquelle l'institution carcérale est créée. La prison fait partie de ces institutions totales puisqu'elle est l'expression d'un modèle qui peut réduire fortement l'espace libre de l'individu. De plus, les institutions totales détruisent partiellement l'identité des reclus. L'institution a un mode de fonctionnement bureaucratique.

Ce fonctionnement se rapproche davantage de celui que Hannah Arendt définit comme le pouvoir « d'un système complexe de bureaux où ni un seul, ni les meilleurs, ni le petit nombre, ni la majorité, personne ne peut être tenu pour responsable, que l'on peut justement qualifier de règne de l'Anonyme ».<sup>11</sup>

---

<sup>7</sup> LE PELETIER 1826 : 109 cité par MILHAUD 2015 : 4-5

<sup>8</sup> GOFFMAN 1969 : 41

<sup>9</sup> HAURION 1899 : 105

<sup>10</sup> CASTORIADIS 1999 : 538

<sup>11</sup> ARENDT 1972 : 135

### 3.2 Évolution de l'autorité de l'État et du système carcéral dans un modèle néo-libéral

La prison panoptique s'inscrit dans une évolution des modèles socio-économique et surtout dans une rupture avec l'Ancien régime à partir XVII<sup>ème</sup> siècle. Cette rupture se caractérise par le passage du féodalisme au capitalisme, de l'autocratie royale à l'État-nation et des peines médiévales au système carcéral.

Aujourd'hui, les États-nations occidentaux ont eu un important recul au sein des consciences liés au rejet du nationalisme et aux deux guerres mondiales successives. Le capitalisme lié à lui s'organise différemment avec notamment la désindustrialisation de l'Europe, la mondialisation du marché et l'émergence du néo-libéralisme promouvant la liberté individuelle et le rejet de l'État-providence. Quant au système carcéral, il se pérennise depuis deux siècles.

Ce chapitre a pour objectif de répondre à une question qui est la suivante : Pourquoi le système carcéral n'a absolument pas évolué et ce malgré une métamorphose de la société ? L'angle qui serait pris pour y répondre sera celui d'expliquer en quoi le système carcéral en tant qu'institution étatique peut s'accommoder d'un modèle socio-économique qu'est le néo-libéralisme.

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, et ce jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, les États-nations prendront peu à peu une forme de gouvernance de plus en plus totalitaire pour devenir de véritables états-policiers. Ce sera le cas notamment de l'Italie fasciste, de l'Allemagne nazie, de l'Espagne franquiste, de l'Union Soviétique de Staline... La création d'un état très fort impliqué dans l'ensemble des domaines sociétaux, sera ce que de nombreux politologues tels que Hannah Arendt<sup>12</sup> nommeront : un État-totalitaire.

Le fascisme défend la forme étatique la plus absolue en considérant celle-ci comme état le plus rationnellement compatible pour la condition humaine. « Tout l'État, rien hors de l'État et rien contre l'État ».<sup>13</sup>

Cette adoration de la stature de l'état providentiel peut également se retrouver chez le philosophe Thomas Hobbes qui instaura la nécessité d'un corps étatique puissant dans une société humaine :

« La seule façon d'ériger un pouvoir commun, qui puisse être capable de défendre les hommes de l'invasion des étrangers, et de torts qu'ils peuvent se faire les uns aux autres, et par là assurer leur sécurité [...] est de rassembler tout leur pouvoir et toute leur force sur un seul homme, ou sur une seule assemblée d'hommes, qui puisse réduire toutes leurs volontés, à la majorité des voix, à une seule volonté [...] C'est plus que consentir ou s'accorder : c'est une unité réelle de tous en une seule et même personne, réalisée par une convention de chacun avec chacun, de telle manière que c'est comme si chacun devait dire à chacun : J'autorise cet homme, ou cette assemblée d'homme, j'abandonne mon droit de me gouverner à cet homme, ou à cette assemblée, à cette condition

---

<sup>12</sup> ARENDT 1951

<sup>13</sup> MUSSOLINI 1926

que tu lui abandonnes ton droit, et autorises toutes ses actions de la même manière. [...] C'est là la génération de ce grand LÉVIATHAN ».<sup>14</sup>

Le totalitarisme en tant que système politique peut se révéler parfois absurde et insaisissable par sa bureaucratie kafkaïenne. De plus, les institutions totales détruisent partiellement l'identité des reclus. Ainsi, nous pourrions imaginer comme Léon Trotski, qu'à la suite des deux guerres mondiales durant lesquelles les États-nations les plus puissants du globe ont exterminé des dizaines de millions d'êtres humains de façon abominable, ces structures disparaîtraient avec leurs institutions telles que la prison, car la population souhaitant un monde pacifié, libre et mondialisé les aurait rejetées.

« Les États capitalistes en vinrent à s'affronter pour le contrôle d'un système économique s'étendant au monde entier, pour le profit de la bourgeoisie de chaque pays. Ce que la politique de l'impérialisme a démontré plus que toute autre chose, c'est que le vieil État national qui avait été créé lors des guerres a survécu à lui-même et constitue maintenant un insupportable obstacle au développement économique. La guerre actuelle est dans son fondement une révolte des forces productives contre la forme politique de la nation et de l'État. Elle signifie l'effondrement de l'État national en tant qu'unité économique indépendante. »<sup>15</sup>

Les deux guerres mondiales n'aboutiront pas à la fin du capitalisme et pas non plus au système carcéral, mais à la création de deux blocs d'ultra-puissances, l'un représentant par les États-Unis se présentant comme défenseur de la liberté individuelle et l'autre par l'Union soviétique se présentant comme défenseur du communisme.

Pour de multiples raisons telles que le pacte germano-soviétique, la famine dans la Chine de Mao, la découverte des exactions commises par l'URSS de Staline, la majeure partie de la population occidentale rejettera les idéologies du bloc soviétique et se tournera vers le modèle économique américain qui portera le nom à partir des années 1990 du néolibéralisme.

Le principal argument avancé par les défenseurs de ce modèle est le rejet de l'État-providence considéré comme un frein pour la liberté individuelle et collective. Les impôts sont perçus comme du vol et si chaque individu se retrouvait dans un contexte de compétition, chacun d'eux produirait au maximum de leur capacité. Seulement, les néolibéraux ne souhaitant la disparition de l'État uniquement dans le domaine économique, ne souhaitent pas pour autant sa disparition totale. Promouvant la compétition entre les individus et les mettant en concurrence, l'État prend peu à peu le rôle d'arbitre en tant que force disciplinaire.

La prison endosse ce rôle d'institution disciplinaire qui s'organise administrativement, symboliquement et spatialement de façon analogue à sa fonction : faire de ses habitants des individus prévisibles, et adapter son comportement pour le rendre conforme aux

---

<sup>14</sup> HOBBS 1651

<sup>15</sup> TROTSKI 1914

attentes sociétales et le normaliser. Le panoptique est « un dispositif fonctionnel qui doit améliorer l'exercice du pouvoir en le rendant plus rapide, plus léger, plus efficace, un dessin des coercitions subtiles pour une société à venir »<sup>16</sup>.

On peut considérer que le surgissement de l'ordre des pratiques économiques est à la fois un effet et un agent du mouvement historique de pacification sociale et que la concurrence économique est peut-être devenue l'une des sublimations de la violence brute les plus structurantes des sociétés modernes.<sup>17</sup> Selon Gilles Deleuze, une des conséquences majeures de la Société de contrôle structuré par un état policier est la disparition des individus constitués en « corps ». L'usine, dans le même mouvement qu'elle organisait la force de travail de façon à en augmenter l'effet productif et à en faciliter la surveillance, induisait l'organisation de forces collectives de résistance : les syndicats. Sous le régime du contrôle, « l'entreprise ne cesse d'introduire une rivalité inexpiable comme saine émulation, excellente motivation qui oppose les individus entre eux et traverse chacun, le divisant en lui-même ».<sup>18</sup>

Les appartenances collectives se dissolvent et chacun se retrouve isolé. Pour Karl Marx, un des facteurs qui favorisait la révolution socialiste était la tendance du capitalisme à faire naître de grandes concentrations ouvrières<sup>19</sup> (la centralisation du capital favorisant les grandes entreprises), jetant ainsi les bases d'une prise de conscience de classe. L'État-social classique, maintenant ouvertement déconsidéré et délégitimé jusque dans son domaine le plus traditionnel, les néo-libéraux ont choisi de substituer l'État pénal<sup>20</sup> avec pour thérapie définitive l'idée qu'il appartiendra à la prison de concentrer les mécontents dès lors que les mécontentements n'ont pas la possibilité de s'exprimer dans les formes bienséantes du dialogue social réglé.

Au sein de la société américaine, où le néo-libéralisme est très développé, les taux d'enfermement atteignent des niveaux pharaoniques au point de voir l'architecture des établissements carcéraux prendre dès lors des morphologies panoptiques bien plus poussées que celles imaginées initialement par Jeremy Bentham. Ces méga-prisons sont accompagnées d'un droit pénal américain extrêmement répressif et en particulier sous Ronald Reagan quand le slogan *Get tough on crime* triomphe.

Ce système carcéral très coûteux (Les États-Unis ont dépensé en 2009 près de 50 milliards de dollars)<sup>21</sup> tendra à faire appel à des sociétés privées pour s'occuper d'une partie de la population pénitentiaire.

Dès lors, le néo-libéralisme contemporain se voulant être l'idéologie de la liberté en permettant à chacun et chacune de s'émanciper de l'État métamorphose en réalité ce dernier en une forme de pouvoir purement disciplinaire. Depuis ces dernières décennies, le discours économique du néo-libéralisme en prônant la libre concurrence se rapproche des pires caricatures du darwinisme social tout en promouvant la destruction de l'État-social. Le néofascisme n'étant pas un véritable obstacle idéologique au néo-libéralisme, il voit dans cette disparition de l'État-social l'émergence d'une société qui devient peu à peu une société libérale policière, où la démocratie disparaît et où l'enfermement devient la règle.

---

<sup>16</sup> FOUCAULT 1975 : 211

<sup>17</sup> DEBONRIVAGE 2023

<sup>18</sup> DELEUZE 1990 : 236

<sup>19</sup> MARX 1894 : livre 3

<sup>20</sup> WACQUANT 1999

<sup>21</sup> THE GARDIAN 4 février 2009

### 3.3 La question de la prison aujourd'hui en Belgique

#### *STATISTIQUES ET VOIE DE REINSERTIONS POSSIBLE*

La conception des prisons que l'on connaît aujourd'hui fut instaurée il y a 2 siècles et sa politique n'a pas changé malgré une situation de plus en plus préoccupante en Belgique. L'État belge fut condamné à de nombreuses reprises<sup>22</sup> en raison de la surpopulation carcérale, d'un suivi médical lacunaire et que de mauvaises conditions de détention.

« En outre, la délégation a relevé l'obsolescence généralisée dans les prisons visitées (notamment dans les prisons de Lantin et de Saint-Gilles, avec des fuites de tuyaux et de robinets, des prises électriques et des sonneries endommagées, etc.) [...] A la prison de Saint-Gilles en particulier, la délégation a vu dans l'annexe psychiatrique une cellule extrêmement sale. [...] . Les conditions de détention de la personne en question étaient tout simplement dégradantes. [...] . La situation la plus dramatique a été observée à la prison d'Anvers. [...] . En particulier, plusieurs des cellules de 10 m<sup>2</sup> (conçues à l'origine pour une occupation individuelle) accueillent désormais jusqu'à trois détenus. En outre, au moment de la visite, 78 hommes prévenus et 12 femmes (dont deux dans l'annexe psychiatrique) devaient dormir sur des matelas à même le sol, parfois directement à côté de l'annexe sanitaire (non cloisonnée) ».<sup>23</sup>

Le nombre de détenus augmente chaque année (nous sommes passés de 10379 en 2021 à 11213 en 2022)<sup>24</sup> et les problèmes de surpopulation persistent et atteignent en moyenne les 115% en 2023 (la prison de Saint-Gilles a un taux de surpopulation qui atteint 146% en 2019)<sup>25</sup>. D'autres problèmes systémiques qui rendent la réinsertion quasi impossible persistent, et ce, à plusieurs niveaux : tensions entre détenus, manque d'intimité, hygiène désastreuse qui aboutissent à un déclin de la santé physique et mentale des détenus, manque de moyen matériel, gardiens débordés...etc. <sup>26</sup> En 2012, le taux de réincarcération atteint 44% pour les prisonniers condamnés<sup>27</sup>, preuve que le système carcéral est lacunaire dans le processus de réinsertion des détenus.

Chaque prison dispose d'ateliers où des détenus peuvent travailler pour des entreprises privées. Le travail proposé est souvent du travail manuel tel que de la manutention, menuiserie, entretien, etc. Travailler en prison permet aux détenus de garder une

---

<sup>22</sup> Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, Section civil : 11 janvier 2019

<sup>23</sup> Comité européen pour la prévention de la torture des peines ou traitement inhumains ou dégradants, « Rapport au Gouvernement de la Belgique relatif à la visite effectuée en Belgique par le CPT du 2 au 9 novembre 2021 », 29 novembre 2022, p.14-15

<sup>24</sup> Conseil de l'Europe, SPACE I, Rapport 2023, p. 30, table 3.

<sup>25</sup> Direction générale des Etablissement Pénitentiaires - Rapport Annuel 2017 : 44

<sup>26</sup> Observatoire International des Prisons – Section Belge

<sup>27</sup> Ces chiffres sont issus du rapport réalisé en 2012 par l'institut national de criminalistique et de criminologie qui a étudié non pas la récidive mais bien la réincarcération des détenus condamnés. <http://nicc.fgov.be>

occupation professionnelle tout en touchant une indemnité qui leur permet de payer des dommages-intérêt aux victimes, le taux de détenus qui travaille est de 25%.<sup>28</sup>

Seulement, l'indemnisation est très faible, elle peut aller de 0,60 euro par heure pour un travail à l'intérieur de la prison et d'1 euro par heure lorsque l'on travaille pour une entreprise privée<sup>29</sup> sans que celles-ci soient soumises aux cotisations sociales. De plus, le travail en prison n'est pas soumis à la législation du travail et les normes de santé et de sécurité ne sont pas respectées. Malgré cela, la demande d'activité et de travail de la part des détenus reste plus forte que l'offre et la conséquence de cette lacune est l'inactivité des détenus qui passent en moyenne 23 heures par jour dans leur cellule.<sup>30</sup> Il est également important de noter que certains travaux sont rémunérés à la pièce et cette rémunération peut dépendre de la proximité de la prison avec les villes.

L'accès aux formations et l'enseignement sont fixés par le personnel pénitentiaire et sont parfois arbitraires. Le taux de détenus inscrits en formation professionnelle s'élève à 4%. L'accès à l'information est payant, des chefs d'établissement contraignent certains détenus à louer un téléviseur dont le coût peut s'élever à 20 euros par mois.<sup>31</sup>

Ces problématiques au sein des prisons ne concernent pas uniquement les détenus ou le personnel carcéral, mais bien l'ensemble de la société puisqu'une journée en détention coûte en moyenne 142,41 euros par jour à la collectivité.

---

<sup>28</sup> HUENS 2014

<sup>29</sup> FUNCK 2011

<sup>30</sup> PACI 2008

<sup>31</sup> Prison-Insider.com





Exchire, Bannir, Tuer

## 4. **Architecture carcérale, un état de l'art sur l'enfermement**

### 4.1. **Le Tullianum**

*EXCLURE, BANNIR, TUER*

La prison, en tant qu'expression spatiale de l'enfermement, se traduit de différentes manières que ce soit géométriquement ou géographiquement à travers le temps. La première expression spatiale de l'enfermement remonte au VII<sup>ème</sup> siècle avant notre ère durant la Rome antique et se situe sous terre. Il s'agit du Tullianum, pièce destinée aux condamnés à mort ou à l'exil. Cet espace théoriquement temporaire se voit être un lieu de transition en attendant une condamnation plus fatale.

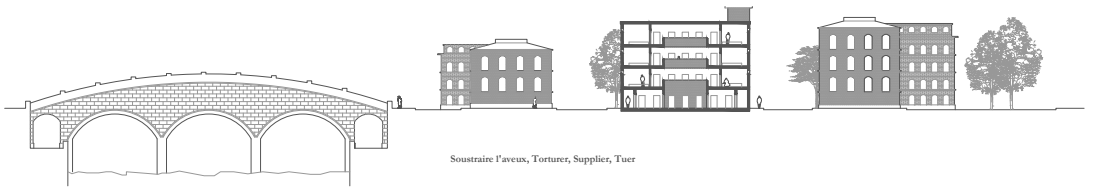
« Va au temple de Veste et exige que la Vierge Magna se trouve par hasard aux abords du Tullianum au moment où les prisonniers en sortiront pour être conduits à la mort. »<sup>32</sup>

Le Tullianum est composé de 2 niveaux dont l'un est destiné à accueillir plusieurs condamnés et l'autre aux condamnés individuellement. Ces deux niveaux communiquent entre eux par une ouverture au sol ce qui crée une relation humiliante pour les détenus du niveau le plus bas puisque les déchets de ceux du haut se retrouvent dans la cellule du bas. Le manque d'hygiène est telle qu'enfermer perpétuellement un condamné dans le Tullianum était une peine plus lourde et très exceptionnelle que celle de la mort ou du bannissement et n'était réservé qu'à des individus que Rome souhaitait faire souffrir tel que Vercingétorix, Séjan ou même Jugurtha.

Le premier levier spatial que l'on peut relever est celui de l'inexistence du Tullianum dans le paysage urbain. Du fait qu'il se trouve sous celui-ci, cet espace d'incarcération et donc les détentions disparaissent totalement de manière presque analogique au fait qu'on les rejette de la société. Une hiérarchisation est perceptible entre les détenus et ceux qui sont regroupés sont mieux que loti que ceux isolés. La solitude des détenus est donc perçue comme une souffrance qui accentue la peine du condamné.

---

<sup>32</sup> SIENKIEWICZ 1896: 363-366



Soustraire l'aveux, Torturer, Supplier, Tuer

## 4.2. La peine médiévale

*SOUSTRARE L'AVEU, TORTURER, SUPPLIER, TUER*

Durant la période médiévale et notamment la période du bas Moyen-Âge, les peines avaient pour objectif d'extraire les aveux qui étaient régis par le code du pénal durant cette période. Les peines, aussi diverses qu'elles fussent, s'appliquaient dans divers lieux et n'avaient donc pas d'espaces propres.

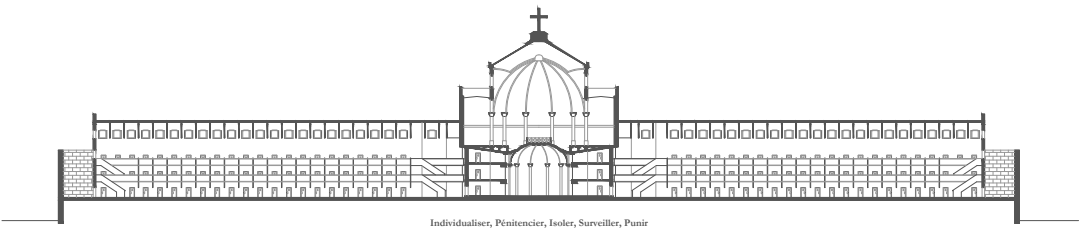
« À l'échafaud où le corps du supplicié était exposé à la force rituellement manifestée du souverain, au théâtre punitif où la représentation du châtement aurait été donnée en permanence au corps social, s'est substituée une grande architecture fermée, complexe et hiérarchisée qui s'intègre au corps même de l'appareil étatique ». <sup>33</sup>

À l'exception du *Stinche* à Florence, l'enferment s'organisait spatialement dans des espaces qui n'étaient pas organisés uniquement pour cette fonction. Ces espaces carcéraux étaient intégrés dans un édifice (un donjon par exemple) qui se devait également d'incarner la puissance d'un seigneur aux yeux de la population en l'intimidant par le châtement des condamnés.

Quant au *Stinche*, il s'agit d'un édifice qui fut construit à partir de 1299, dont la forme carrée entourée de douves et d'un mur très haut de 18 mètres de long sans ouverture est facilement perceptible dans le paysage urbain. Le bâtiment ne possède qu'une seule porte qui porte le nom de « *Porta della Miseria* ». Le fait de rendre perceptible à la population l'enfermement par le *Stinche* fait de celui-ci un précurseur de l'institutionnalisation de la peine carcérale dans la société. Les cellules sont individuelles et ont une ouverture sur l'extérieur si petite que seule la lumière (divine) peut y passer.

---

<sup>33</sup> FOUCAULT 1975: 117-118



Individualiser, Pénitencier, Isoler, Surveiller, Punir

### 4.3. La prison moderne : Le Panoptique

*INDIVIDUALISER, PENITENCIER, ISOLER, SURVEILLER, PUNIR*

À partir de la fin du XVIII<sup>ème</sup> et le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, un nouveau type de prison fait son apparition : le Panoptique. Ce nouveau type de prison n'est plus un dispositif spatial provisoire, en attente de la condamnation, mais bien devient la peine en soi. Enfermer devient la punition suprême. La prison s'organise spatialement de manière à isoler chaque détenu individuellement. C'est pour cette raison que le panoptique imaginé par Jeremy Bentham devient la norme. L'idéal émancipateur qui est promis par ce nouveau modèle se heurte cependant à une réalité où s'imposent le contrôle et la surveillance optimale et généralisée.

La prison moderne, c'est d'abord un lieu dans lequel vivent des détenus dans un dispositif de contrôle dont l'organisation spatiale est très concrète : urbanistique et architecturale.

À l'échelle urbanistique, L'évolution de la prison du Petit Châtelet à Paris est très révélatrice de la transformation des prisons sur le plan urbain. Cette prison se confondait presque avec les autres habitations puisqu'une multitude de maisons et de boutiques venait s'adosser aux murs de celle-ci. Les maisons se pressaient de telle façon que les résidents n'étaient séparés des détenus que par une cloison. C'est seulement à partir des années 1750 qu'il fût envisagé de détruire la prison Petit Chatelet. Elle était située dans un quartier où la population circulait, il était logique de la détruire pour qu'elle ne nuise plus aux commerces.<sup>34</sup>

La relation entre l'intérieur et l'extérieur des prisons reflète bien la manière dont les prisons séparent les citoyens détenus des citoyens libres. Les hauts murs aveugles et les grillages placés sur les fenêtres des cellules de la prison de La Santé à Paris sont significatifs de cette séparation de population. Tout aussi symbolique, cette prison s'est vu raccourcir dans les années 80 ses deux cheminées initialement visibles depuis la rue.

« Pour le passant parisien, la prison de La Santé c'est d'abord cet immense mur aveugle qui la cache aux regards tout en exhibant la puissance de la justice. [...] Le matériau lui-même incarne cette dualité, la pierre meulière abondante en Île-de-France et rugueuse comme la justice, mais en même temps économique résistante et employée à si grande échelle, innovante à l'époque ».<sup>35</sup>

Architecturalement, la prison s'organise spatialement de manière à isoler chaque détenu individuellement. « S'ils sont réunis, ils auront honte d'un retour vers le bien. Laissez les seuls avec eux-mêmes, ils auront honte du mal ».<sup>36</sup>

Le crime est considéré comme une maladie contagieuse qu'il faut confiner en vue de son éradication. La prison se voit donc adopter une logique séparative à l'intérieur et assure une étanchéité physique avec l'extérieur. Cette politique quasi sanitaire mène à une neutralisation des détenus comme des patients d'hôpitaux que l'on prive de toute subjectivité (cheveux rasés, vêtements uniformisés, etc.).

---

<sup>34</sup> VICTORIEN 2016

<sup>35</sup> NEUMANN 2016: 4min

<sup>36</sup> HOWARD 1788: 45

L'organisation spatiale au sein des prisons se fait également de manière hiérarchique selon le degré de la gravité du crime. Ces différenciations spatiales s'organisent par couches qui sont de plus en plus épaisses proportionnellement aux condamnations des détenus et éloignent ces individus de plus en plus de la liberté.

Selon Michel Lussault<sup>37</sup>, « les formes spatiales matérielles détermineraient l'organisation et les pratiques sociales ».<sup>38</sup>

Les théories de la peine sur lesquelles repose le droit de punir attribuent habituellement trois fonctions aux peines : la dissuasion, la rétribution et la réhabilitation. À ces trois fonctions classiques de la peine, on ajoute parfois celle de « l'élimination » pour protéger la société.

Les peines de prison ont cette fonction « d'élimination », car elles mettent une personne temporairement à l'écart de la société. Il ne s'agit plus de mise à mort du détenu, mais de l'isolement individuel de ce dernier. Les cellules s'individualisent à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle et s'organisent peu à peu de façon symétrique et rationnelle. La prison est un espace carcéral qui se caractérise par des éléments tant matériels qu'idéels. Ces éléments tendent à prôner un discours propre à la philosophie des Lumières qui aboutit à l'enfermement et l'isolement des individus condamnés.

La prison cesse alors de n'être qu'un dispositif provisoire où l'on soutirait les aveux de détention et devient une peine à part entière. Puisque la société occidentale du XVII<sup>ème</sup> siècle érige la liberté en valeur essentielle, la punition suprême devient dès lors la privation de cette liberté c'est-à-dire l'enfermement. Son nouveau rôle a pour vocation de rééduquer par l'isolement les individus pour les réinsérer dans la société. L'isolement individualisé et contrôlé nécessite une organisation importante.

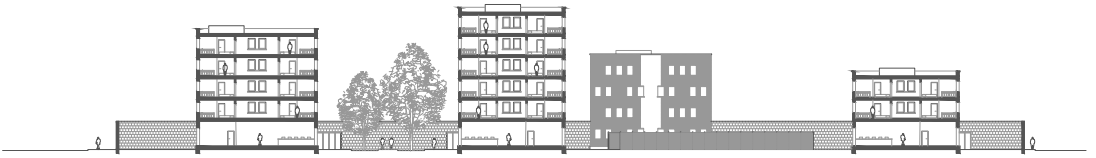
« Le Panoptique est une machine à dissocier le couple voir-être vu : dans l'anneau périphérique, on est totalement vu, sans jamais voir ; dans la tour centrale, on voit tout, sans être jamais vu. [...] Le Panoptique est une machine merveilleuse qui, à partir des désirs les plus différents, fabrique des effets homogènes de pouvoir ».<sup>39</sup>

---

<sup>37</sup> MILHAUD 2015

<sup>38</sup> LUSSAULT 2003: 864-865

<sup>39</sup> FOUCAULT 1975 : 203-204



Communautariser, Réunir, Automatiser, Analogie du village



#### 4.4. Village pénitentiaire

*COMMUNAUTARISER, REUNIR, AUTOMATISER, ANALOGIE DU VILLAGE*

Depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la prison moderne ou panoptique présente de nombreuses problématiques persistantes et préoccupantes : surpopulation, taux de suicide hors norme, réinsertions civiles difficiles, violences, etc. Toutes ces difficultés qui émergent des prisons conduisent à de nombreuses réflexions et questionnement sur la manière d'organiser la prison contemporaine. À partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs projets révolutionnent l'architecture carcérale et notamment la prison de Halden, en Norvège. Cette prison propose des conditions d'incarcération nettement plus humaines et considère la réinsertion comme étant l'objectif premier. Ce système a fait ses preuves puisque statistiquement la Norvège affiche un taux de récidive nettement inférieur à toutes les autres prisons. Le bâtiment ne s'apparente en rien aux prisons modernes, les cellules des détenus s'apparentent à de véritables chambres (on en compte 252 détenus), les fenêtres n'ont pas de barreaux et la surveillance se fait sans caméras. Selon les concepteurs, la vie en prison ne devrait pas être différente de la vie en société, à la différence près que l'on retire aux personnes incarcérées leur liberté de circulation.<sup>40</sup> À l'échelle de l'édifice, l'architecture de la prison suit un plan libre classique, mais c'est surtout à l'échelle du détail d'architecture que la prison de Halden se démarque de toutes les prisons construites auparavant. En Belgique et plus précisément en périphérie de Bruxelles, la prison de Haren fut construite afin de remplacer celles de Saint-Gilles, de Forest et Berkendael. Ces anciennes prisons ne pouvant plus assurer un minimum de confort que ce soit pour les détenus, mais également pour le personnel, la réinsertion en est affectée négativement. La conception de la prison de Haren repose sur le même principe que celle de Halden, c'est-à-dire d'un village pénitentiaire dans lequel se regroupe une communauté de détenus. Tel un village, l'incarcération se répartit dans plusieurs bâtiments dans lesquels nous retrouvons différents équipements tel que des ateliers, une salle de sport et plusieurs bâtiments hébergeant les détenus.

Cette prison fait toutefois l'objet de nombreuses controverses, la principale porte sur l'emplacement du site. En effet, la proximité des prisonniers avec la population permet de la rendre plus accessible pour les services et également pour les visiteurs.

---

<sup>40</sup> BENEZIC 2016



Petite échelle, Spécialiser, Intégrer, Réinsérer

## 5. Passer de la répression à la réinsertion

### 5.1 La Maison : naissance de l'architecture de la réinsertion

*De Huiszen* est une association qui travaille pour la mise en place d'un mode d'emprisonnement alternatif. Cette ASBL m'a guidé dans mes réflexions et mes recherches. Ce mouvement s'est créé en réaction à l'annonce de la construction d'une prison de 1000 places à Haren et Hans Claus, fondateur et président de l'association, postule qu'il serait mieux de construire 100 prisons de 10 places, plutôt qu'une seule de 1000. Les propositions de Hans Claus font écho à la situation carcérale partout en Europe et c'est ainsi que le mouvement *Rescaled* est officiellement lancé en 2019 qui propose ce même concept et en le déployant dans 5 pays au total : la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et la Norvège. Ce mouvement s'appuie sur des constats qui s'appliquent à l'échelle européenne :

- Les personnes détenues ne sont pas uniquement privées de leur liberté, mais aussi de leurs droits fondamentaux.
- Offrir des conditions de détention dignes, c'est penser la réinsertion et la sortie.
- L'augmentation des places de prison ne permet pas d'enrayer la surpopulation carcérale.
- Les conditions déplorables dans les prisons affectent les personnes détenues et le personnel, attisent les tensions et favorisent la violence interpersonnelle.
- Les établissements actuels ne permettent pas un suivi personnalisé.
- La taille de l'établissement a un effet sur la quantité et la qualité des interactions entre les personnes détenues et le personnel.
- La forme d'enfermement actuelle n'est pas axée sur la justice restaurative.
- La récidive est moindre si une personne à sa sortie de détention a un projet tant professionnel que personnel. L'exigence de sécurité doit donc passer par la mise en œuvre d'un parcours de réinsertion sociale et économique.

Ces associations optent pour l'aménagement de ce qu'elles appellent des « maisons » qui puissent répondre aux besoins d'un individu en situation de réinsertion :

- Accès à la formation professionnelle ou à un enseignement éducatif.
- Obtenir des conseils de la part de professionnels.
- Avoir un accès aux soins décent.
- Maintenir des mesures de sécurité raisonnables.
- Pouvoir travailler.

*De Huiszen* est une association composée d'une cinquantaine de personnes, cette équipe est composée d'architectes, avocats, criminologues, directeurs de prisons, jardiniers, psychologues, politiciens et médecins. Hans Claus, directeur de la prison d'Audenarde et président de l'association *De Huiszen*, réfléchit avec son équipe depuis plusieurs années à une alternative aux bâtiments pénitentiaires existants. « Le plan architectural des Maisons de détention forme, à la fois, les contours tangibles, les pierres d'angle et les indicateurs de direction de ce concept. En effet, l'espace dans lequel nous évoluons détermine

fortement la façon de se comporter, de se sentir et de penser »<sup>41</sup>. L'objectif ultime est la réforme du système d'incarcération en Belgique vers un système qui soit beaucoup plus proche des besoins sociétaux actuels. En remplaçant les prisons actuelles par petites maisons de détention, chaque prisonnier s'assure de bénéficier d'un plan de solution individualisé. Cela ne nécessite pas seulement d'adaptation architecturale, mais implique un changement dans différentes zones et à différents niveaux.

## 5.2 La Maison : concepts fondamentaux

Plus que de réinventer la prison, ce travail de fin d'études propose de s'inscrire dans une démarche de changement des établissements carcéraux classiques. Ainsi, dans le cadre de cet exercice, le projet conçu fait partie d'un réseau de maisons de détention qui formeraient l'ensemble du nouveau système carcéral. Toute la démarche étant d'interroger non seulement la manière dont l'espace carcéral s'organise, mais également le système carcéral dans son ensemble. Ce travail est donc une traduction matérielle expérimentale du concept du travail de *De Huiszen* et d'un questionnement plus global sur la peine de privation de liberté<sup>42</sup>. Ces maisons se reposent sur trois piliers fondamentaux :

1. La petite taille : La grande taille d'une majorité des établissements pénitentiaires a un effet sur la quantité et qualité des interactions entre les personnes détenues et le personnel. Ces conditions difficiles attisent des tensions et des violences, ce qui affecte non seulement les personnes détenues, mais aussi le personnel. Le niveau de sécurité se voit donc être uniformément élevé et cela entraîne un coût disproportionné par rapport à la réalité des risques pour une majorité des personnes détenues. Les maisons doivent donc accueillir un nombre réduit de personnes (10 détenus maximum). Cela permet d'établir une vie collective où chaque personne retrouve de l'autonomie. La sécurité est favorisée par la création de relations de proximité entre les personnes détenues.
2. La spécialisation : Les maisons sont spécialisées selon deux axes : le niveau de sécurité et les programmes d'activités et de formations proposés. L'accompagnement est individualisé et permet de préparer la sortie de la personne détenue en vue de la réinsertion.
3. L'intégration à la société locale : Les prisons actuelles ne favorisent pas la sortie de la délinquance et ne remplissent pas leur objectif de réinsertion. De plus, elles sont pour la plupart éloignées des villes et mal desservies. Cela impacte le maintien des liens familiaux et le développement d'activités sociales ou professionnelles. Les maisons se doivent donc d'accomplir un rôle économique, social et culturel au sein de leur territoire. Ainsi, elles proposent des services partagés avec le reste des habitants.

Comme précisé plus haut, les maisons se distinguent selon leurs niveaux de sécurité ou bien les programmes d'activités et de formations proposés. Nous retrouvons donc comme premier axe 3 niveaux de sécurité différents :

---

<sup>41</sup> LOUVEAUX 2015

<sup>42</sup> CLAUS Hans, BYENS Kristel, DE MEYER Ronny, GRYSON Marjan, NAESENS Liesbeth, *The Houses – Towards a sustainable penitentiary approach*, 2016



1. Closed detention house : Les personnes détenues ne peuvent quitter la maison et leur plan personnel de solution se déroule entièrement à l'intérieur. Le personnel surveillant les détenus est composé de 2 personnes et est présent 12 heures par jour. Les visites ne peuvent se faire uniquement dans les espaces dédiés à cette fonction.
2. Medium security house : Les personnes détenues peuvent sortir pour suivre des formations ou travailler à l'extérieur. Le personnel surveillant les détenus est composé de 1 personne et est présent 8 heures par jour. Les visites peuvent se faire soit dans les espaces dédiés à cette fonction ou dans leur chambre.
3. Open House : Les personnes détenues effectuent l'ensemble des activités liées à leur plan de solution personnel à l'extérieur de la maison. Il n'y a plus de surveillant. Les visites se font librement. Cette maison de détention se veut être la plus proche possible de la situation de libération et n'a plus qu'une fonction d'hébergement. Les détenus en fin de peine doivent toutefois libérer leurs places.

Il est tout à fait envisageable, mais pas obligatoire de regrouper jusqu'à 3 types de maisons dans lesquelles nous retrouverions plusieurs programmes d'accompagnement professionnel ou social ou même plusieurs niveaux de sécurité. Il est donc tout à fait possible qu'un détenu évolue au sein d'un même groupement de maisons dans lequel se trouvent les 3 niveaux de sécurité cités plus haut. Spatialement, ces évolutions peuvent se faire de différentes manières au sein de cet ensemble de maisons regroupé (de manière horizontale, verticale, radiale) et que certains espaces peuvent se retrouver dans l'intermédiaire de 2 niveaux dans lesquels les détenus peuvent interagir.

### 5.3 Catalogue typologique

*COMPARAISON ENTRE LES PRISONS PANOPTIQUES, LES VILLAGES PENITENTIAIRES ET LES MAISONS DE TRANSITION*

En Belgique, trois formes de détentions existent sur son territoire : les prisons panoptiques construites durant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les villages pénitentiaires qui sont encore construits en ce moment avec notamment la prison de Haren et les maisons de transition, dont celle d'Enghien qui fut fermée en 2021.

Ce catalogue typologique regroupe différentes prisons belges et internationales existantes dans le but de les comparer selon leur morphologie, leur taille, leur capacité et la disposition de trois sections récurrentes (en bleu, les parties accessibles aux personnes externes de la prison ; en vert, les parties collectives ; en rouge, les parties individualisées). Ce catalogue nous révèle que le passage d'une prison panoptique à un village pénitentiaire nécessite beaucoup plus de surface au sol pour le même nombre de détenus. Les villages pénitentiaires sont de facto impossible à être intégrés dans un tissu urbain tandis que les maisons de transition par leur taille le seraient davantage.

#### 5.4 Le rôle de l'espace et des éléments d'architecture

Les prisons modernes telles que le Panoptique s'organisent par une succession de couches matérialisées par des murs dans lesquels se trouvent des porosités telles que des portes et des fenêtres, et qui peuvent être traversés selon que nous travaillons, visitons ou soyons détenus dans l'établissement. Ces couches qui vont de l'enceinte de la prison aux cloisons de la cellule ont pour unique but la sécurité en séparant les différents profils qui interviennent autour et dans la prison. Ces couches ont donc pour objectif de créer une rupture entre différents acteurs que ce soit entre le microcosme de la prison et la société, entre détenus et visiteurs et enfin entre chaque détenu.

Quant aux maisons, ces stratifications de niveaux de sécurité et de rupture peuvent se faire comme nous l'avons vu directement par les maisons elles-mêmes. Ces maisons ne doivent néanmoins pas se comporter comme de véritables éléments de rupture, mais doivent être traitées comme des éléments ayant pour objectif premier la réinsertion de ses occupants dans la société. Les éléments d'architecture sont constitutifs pour la réalisation d'un projet de maison de réinsertion. Parmi ces éléments d'architecture moteurs de projet, nous pouvons retrouver la séquence d'entrée, les dimensions des chambres, la façade, les ouvertures vers l'extérieur, etc. Chacun de ces éléments se matérialise de différentes manières selon le niveau de sécurité ou le programme de réinsertion appliquée dans la maison.

Pour le cas d'une Closed Detention House, ces éléments se matérialisent par une interaction visuelle limitée avec le public ; Une séquence d'entrée indirecte à la rue ; Les cuisines ne se trouvant pas dans les chambres, elles se retrouvent dans les espaces collectifs.

Quant aux Medium Security House, les interactions visuelles sont indirectes, les cuisines sont présentes dans les chambres ; La séquence d'entrée peut être quant à elle peut se faire direct ou indirect.

Quant aux Open House, l'ensemble des éléments architecturaux sont semblables à ceux que l'on peut retrouver au sein d'un logement d'une personne n'étant pas condamnée.

## 6 Proposition personnelle à travers un projet

À partir des réflexions développées précédemment, ce chapitre a pour objectif de matérialiser une proposition architecturale au travers de 3 projets.

Ces projets s'inscrivent dans un champ d'intervention délimitée et destinée à un public dont la raison de leur incarcération soit uniquement matérielle (c'est-à-dire, tous les détenus étant condamnés pour violence sur autrui ne sont pas concernés par ces projets). Ces projets accueillent toutes les tranches d'âges et tous les genres.

### 6.1 Programme des Maisons

Le programme appliqué aux trois projets s'inspire de l'ouvrage *The Houses – Towards a sustainable penitentiary approach* réalisés par Hans Claus, Kristel Byens, Ronny de Meyer, Marjan Gryson et Liesbeth Naessens. Ce programme peut être différent selon le niveau de sécurité appliqué au sein de la maison de réinsertion.

#### Closed detention house :

- Accueil et salle d'accueil.
- Bureau du directeur.
- Salle de visite.
- Espace dédié au programme de réinsertion (centre de formation, activité professionnelle ouvert au public).
- Espace de fouille.
- Espace commun (cuisine, salle de repos, salle de jeux, salle de sport).
- Chambre pour chaque détenu.
- Salle de bain/douche/sanitaire.
- Espace extérieur

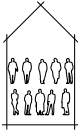
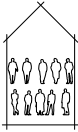
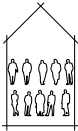
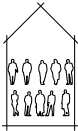
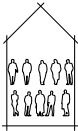


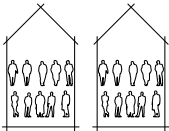
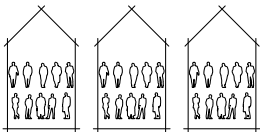
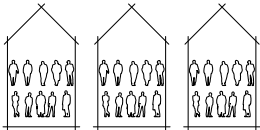
#### Medium security house :

- Accueil et salle d'accueil
- Bureau du directeur
- Salle de visite
- Espace dédié au programme de réinsertion (centre de formation, activité professionnelle ouverte au public).
- Chambre pour chaque détenu.
- Espace extérieur

#### Open house :

- Chambre pour chaque détenu.
- Espace commun (salle de repos, salle de jeux, salle de sport).
- Espace extérieur



0		Crisis House
		Custody House
1		Closed House, High-Security, Basic Regime
		Closed House, High-Security, Professional Training
		Closed House, High-Security, Special Program
2		Closed House, Basic Regime
		Closed House, Professional Training
		Closed House, Special Program
3		Open Detention House
		

## 6.2 **Présentation des projets**

### 6.2.1 **Combinaison de trois maisons - 4 avenue de la Houlette**

Le premier site se situe au numéro 4 avenue de la Houlette et dont sa superficie est de 1215 m<sup>2</sup>. Le site s'inscrit dans un Plan Particulier d'Affectation du Sol pour le périmètre « Archiducs- zone 11 » de la Commune Watermael-Boitsfort dans laquelle le quartier se verrait avoir un ensemble d'améliorations tel que :

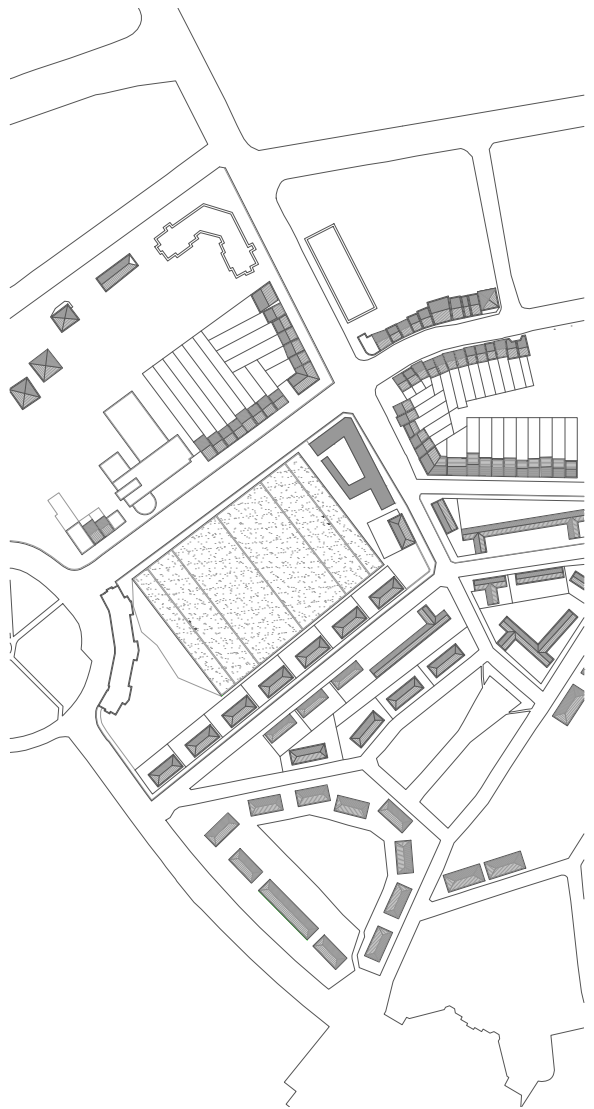
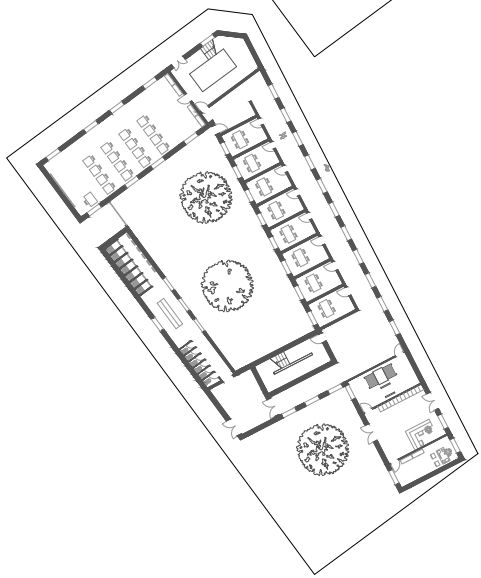
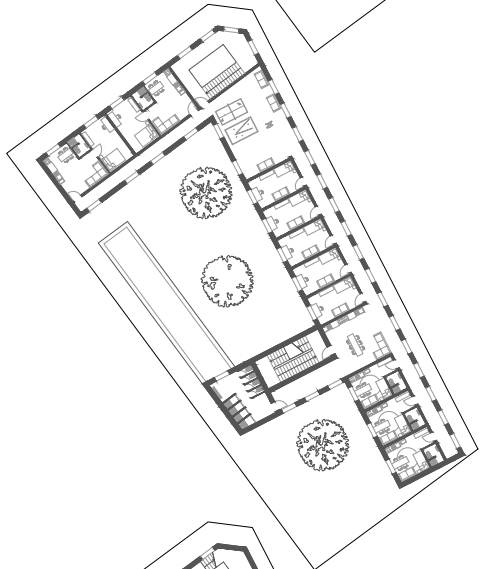
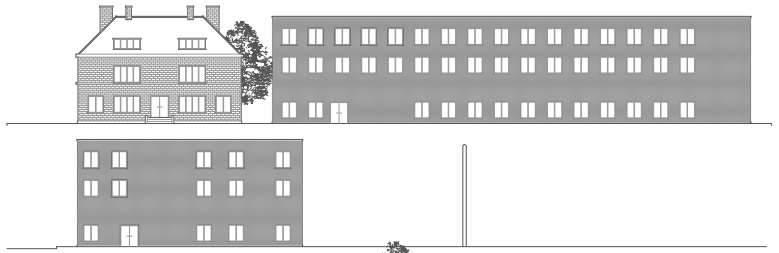
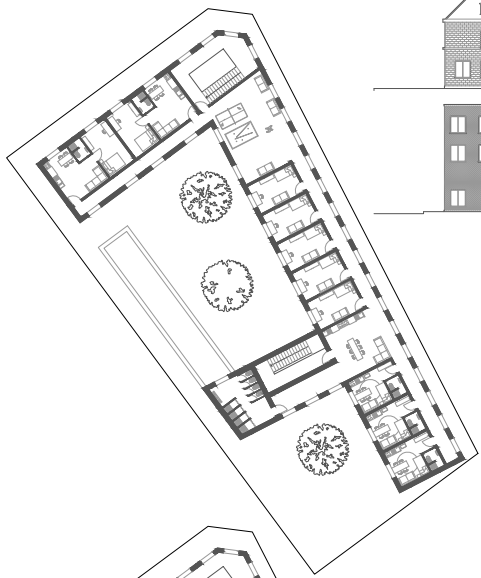
- La rénovation des logements du Logis-Floréal.
- L'apparition d'un important commissariat.
- La construction de 65 nouveaux logements sociaux sur les parcelles Archiducs-Nord-Gerfauts

Les objectifs du PPAS sont de maîtriser la densité démographique et urbaine, d'assurer des impacts environnementaux raisonnables et enfin de garantir un accès aux transports. Le PPAS se décompose en 4 parcelles principales, la première est L'archiducs-Nord-Gerfauts ; La seconde est le Champ des Cailles ; La troisième est les Cailles-Régie ; et la quatrième sur laquelle le projet s'inscrit est le Tritomas. On retrouve sur cette parcelle un terrain de rugby qui manque cruellement d'équipement pour ses jeunes sportifs et également d'un commissariat de police qui a la possibilité d'interagir avec les maisons. C'est pour cet ensemble de caractéristiques que le choix de ce site s'est fait. Souhaitant aussi confronter le programme des maisons dans différentes situations urbanistiques, ce site fut choisi par ses caractéristiques semi-urbaines dans lequel on retrouve des logements 4 façades et un tissu urbain plus clairsemé que dans les autres sites. S'inscrivant dans une ambition à améliorer ce quartier, les maisons peuvent être un apport intéressant dans le développement urbanistique et social.

Sur ce site 3 types de maisons sont regroupés :

- Une maison de type Closed House composée de 10 chambres qui font chacune 14,5 m<sup>2</sup> et dont les sanitaires (2 x 23 m<sup>2</sup>), les cuisines (2 x 35 m<sup>2</sup>) et les espaces de divertissement et de repos (2 x 57 m<sup>2</sup>) sont communs.
- Une maison de type Medium Security House composée de 6 chambres qui font chacune 17 m<sup>2</sup> et dont les sanitaires et les cuisines sont individualisés.
- Une maison de type Open House composée de 4 chambres qui font chacune 37,5 m<sup>2</sup>.

Au sein de cet ensemble de maisons se trouve également un espace dédié à l'accompagnement professionnel et social des détenus, mais également un vestiaire qui serait destiné aux joueurs et joueuses de rugby et qui serait entretenu par les détenus. Une cour extérieure se trouvant au centre de cet ensemble est destiné aux détenus.



### 6.2.2 Combinaison de deux maisons - 74 rue de Belgrade

Le second site se situe au numéro 74 rue de Belgrade et dont sa superficie est de 600 m<sup>2</sup>. Le site s'inscrit dans un contrat de quartier durable dont l'objectif est d'augmenter le nombre de logement social, de refermer les dents creuses et de donner une cohérence spatiale et fonctionnelle. Les contrats de quartier durable ont pour vocation « de répondre à des besoins cruciaux en matière de création ou rénovation de logements, réhabilitation d'espaces publics, création d'infrastructures de proximité, amélioration de l'environnement et de la cohésion sociale au sein des quartiers »<sup>43</sup>, ce sont des plans d'action qui sont conclu entre la Région, la commune, les habitants et les habitantes d'un quartier bruxellois. Les maisons peuvent être un apport social et économique en s'inscrivant dans ce programme.

Sur ce site 2 types de maisons sont regroupés :

- Une maison de type Closed House composée de 8 chambres qui font chacune 15,5 m<sup>2</sup> et dont les sanitaires (3 x 16 m<sup>2</sup>), les cuisines et les espaces de divertissement et de repos (3 x 50 m<sup>2</sup>) sont communs.
- Une maison de type Open House composée de 6 chambres qui font chacune 26 m<sup>2</sup>.

Au sein de cet ensemble de maisons se trouve également un espace dédié à une activité ouverte au public dans lequel les détenus travaillent en réparant des vélos. Les espaces extérieurs dédiés aux détenus sont des terrasses présentent à chaque niveau. Les deux maisons sont très distinctes, elles se font face et n'interagissent entre elles que par un vis-à-vis qui est possible par la présence d'un extérieur que l'on empreinte pour accéder aux parties administratives.

### 6.2.3 Maison unique - 103 rue Bruyn

Le troisième site se situe au numéro 103 rue Bruyn et dont sa superficie est de 229 m<sup>2</sup>. Le terrain appartient à la Régis foncière de Bruxelles et est ouvert à toute proposition de projet d'architecture. J'ai choisi ce site pour plusieurs raisons, la première étant qu'il est accessible par transports en commun, mais surtout parce que sa superficie est restreinte. Il s'agissait de confronter le programme de la maison afin de démontrer que la détention est également possible à cette échelle.

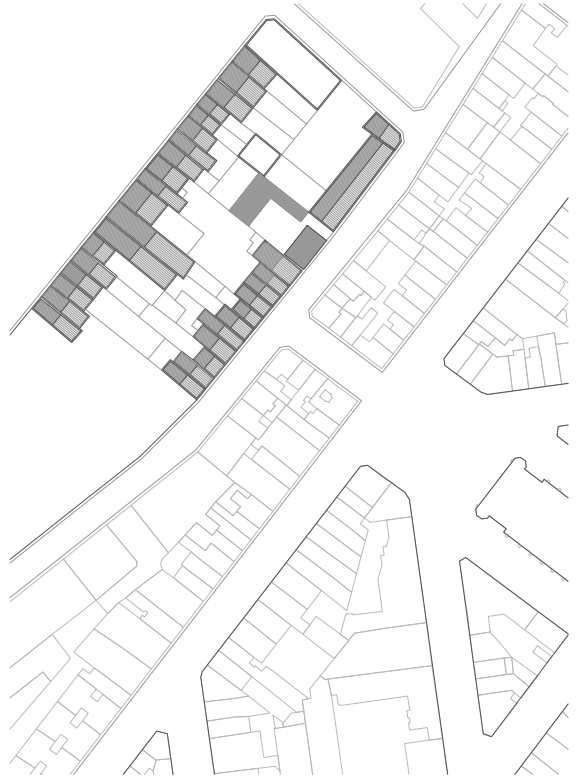
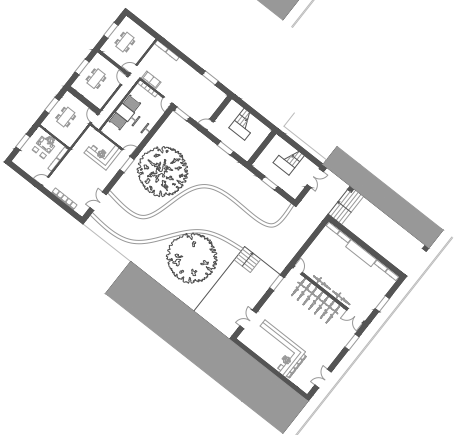
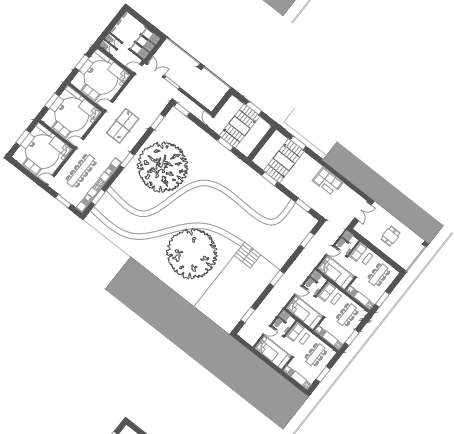
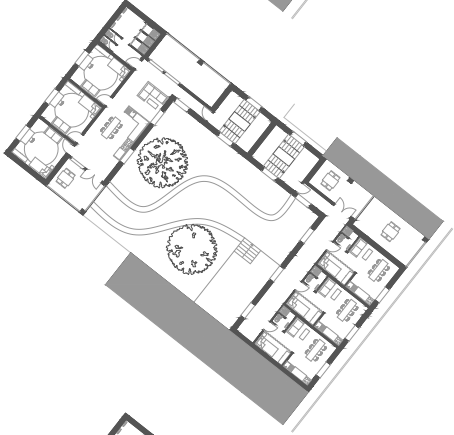
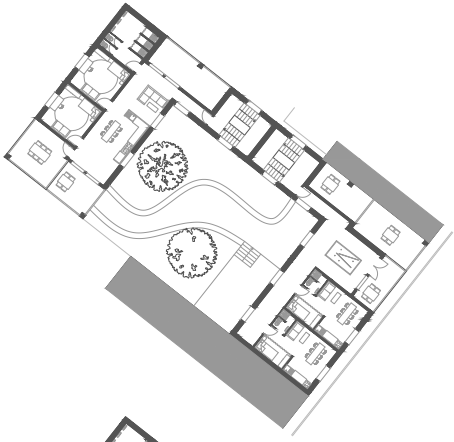
Sur ce site un seul type de maison s'y trouve :

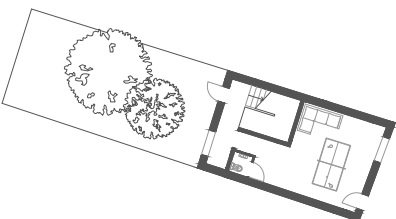
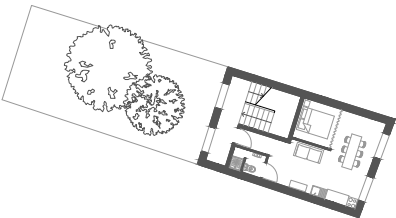
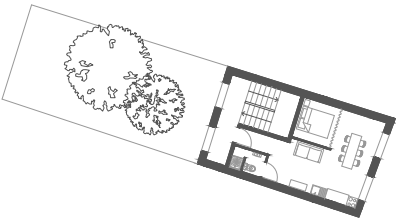
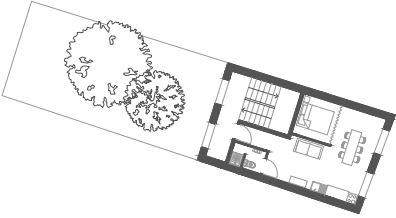
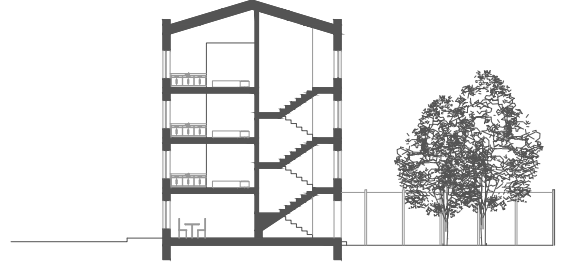
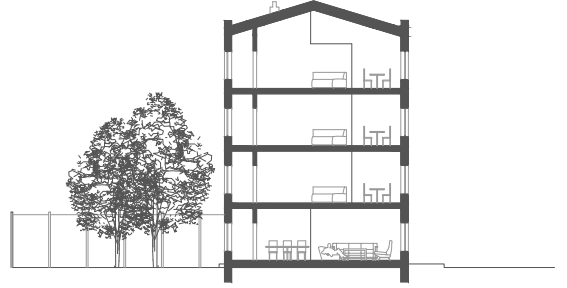
- Une maison de type Open House composée de 3 chambres qui font chacune 26 m<sup>2</sup>.

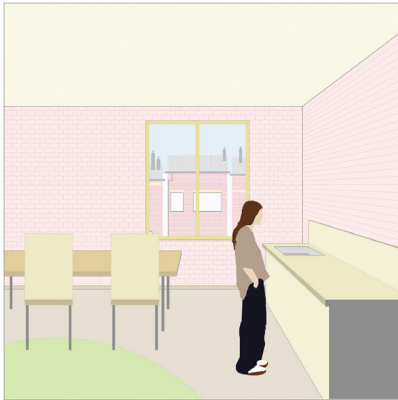
Au premier se trouve un espace comment dans lequel les détenus peuvent se retrouver. Cet espace donne l'accès à un espace extérieur dont la superficie est de 70 m<sup>2</sup>.

---

<sup>43</sup> Urban.brussels – quartier.brussels







Depuis la naissance des prisons modernes il y a plus de 2 siècles, leur conception architecturale n'a eu de véritable transformation et ce malgré une évolution des mœurs et de la société. Aujourd'hui, la prison nous paraît être un sujet tabou dont nous percevons les problématiques de plus en plus récurrentes (surpopulation, mauvaises conditions de vie, taux de récidive important, taux de suicide alarmant, etc.).

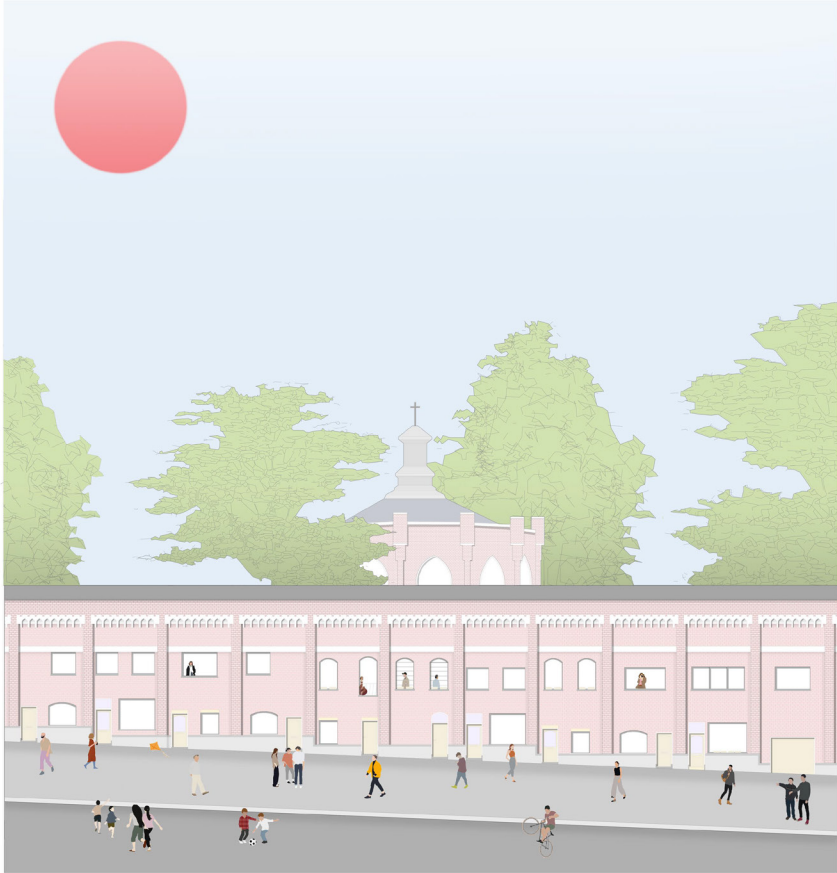
La prison moderne comme expression spatiale de la peine nous paraît aujourd'hui anachronique, mais les alternatives sont méconnues ou impopulaires. Ce travail tente de répondre à une équation qui est la suivante : de quelle forme la peine peut à la fois satisfaire les victimes, éviter la récidive et réinsérer les détenus ? Le statu quo ne répondant qu'à la première partie de cette équation en satisfaisant les victimes par la vengeance, il entretient une situation qui s'empire et met dos au mur le système carcéral. La réponse des pouvoirs publics fut trop souvent la suivante : construire plus de prisons et toujours plus grande. Au-delà des aspects économiques et écologiques, cette réponse peut nous inquiéter à notre capacité d'adaptation en tant que société. Faut-il persister dans une réponse vieille de 2 siècles qui cause énormément de souffrances, tant aux détenus qu'aux gardiens ?

Les alternatives au système carcéral qui me paraissent crédibles et qui arrivent à répondre à l'équation citée précédemment sont rares, mais elles existent. Le projet de maison soutenu par le mouvement RESCALED et l'association *De Huiszen* en est une et me semble être la matérialisation d'une piste qui favorise le mieux la réinsertion et la resocialisation des détenus. Le mouvement RESCALED et l'association *De Huiszen* portent un discours que l'on peut juger radical mais qui est certainement nécessaire au vu des défis que l'on se devra d'affronter.

Ce travail de fin d'étude a pour vocation de nous questionner sur la réponse spatiale portée par les prisons modernes en démontrant par le caractère visuel d'un projet d'architecture qu'il est possible de faire autrement et d'ouvrir le débat sur le futur de la détention.

J'achève ce travail avec la satisfaction d'avoir découvert par mes recherches un potentiel qu'à l'architecture dans le rôle de résoudre des problématiques sociétales. Ce travail est je l'espère un support visuel pour la transmission des concepts du mouvement RESCALED et de l'association *De Huiszen* au grand public et notamment à celles et ceux qui me lisent.





## 8 Bibliographie

### OUVRAGES

- ARENDT Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, éd. Le Seuil, 1972 [1951]  
BECCARIA Cesare, *Des délits et des peines*, Paris, Gallimard, rééd., 2015 [1764]  
BENTHAM Jeremy, *Panoptique*, Paris, Imprimerie nationale, 1791  
CASTORIADIS Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1999  
DELEUZE Gilles, *Pourparlers 1972-1990*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1990  
FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975  
GOFFMAN Erving, *Strategic Interaction*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1969  
HAURION Maurice, *La gestion administrative : étude théorique de droit administratif*, Paris, L. Larose, 1899  
HOBBS Thomas, *Leviathan or le matter, forme, & power of a common-wealth ecclesiastical and civil*, Londres, Andrew Crooke, 1651  
HOWARD John, *The State of the Prisons in England, and An Account of the Principal Lazarettos of Europe* 1788: 45  
LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU Michel, *Œuvres de Michel Lepelletier Saint-Fargeau, précédées de sa vie*, Bruxelles, A. Lacrosse, 1826  
LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, codirigé avec Jacques Levy, Belin, 2013 [2003]  
MARX Karl, *Le Capital : Critique de l'économie politique*, édition Maurice Lachâtre, Paris, 1867  
ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du Contrat Social*, Amsterdam, éd. Marc-Michel Rey, 1762  
TROTSKY Léon, *La Guerre et l'Internationale*, publié dans le journal *Golos*, 1914  
WACQUANT Loïc, *L'État-pénitence tend à se substituer à l'État-providence*,

### ARTICLES SCIENTIFIQUES

- AIM Olivier, *Les théories de la surveillance : Du panoptique aux Surveillance Studies*, collection *Collection U*, éditeur COLIN Armand, 2020 [En ligne]  
[https://www.cairn.info/numero.php?ID\\_NUMPUBLIE=ARCO\\_AIM\\_2020\\_01](https://www.cairn.info/numero.php?ID_NUMPUBLIE=ARCO_AIM_2020_01)  
[Consulté le 26 avril 2023]  
CLAUS Hans, BYENS Kristel, DE MEYER Ronny, GRYSON Marjan, NAESSENS Liesbeth, *The Houses – Towards a sustainable penitentiary approach*, 2016  
CLAUSTRE Julie, *Sophie Abdela, La prison parisienne au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Formes et réformes*, Champ Vallon, *Époques*, 2019, [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2020-1-page-186.htm?ref=doi> [Consulté le 13 novembre 2022]  
DEBONRIVAGE Hervé, *Aux sources de la violence néolibérale*, 2023  
FUNCK Jean-François, *Quelle aide sociale pour un détenu ? A charge de quel CPAS ?* Article disponible sur le site Justice-en-ligne, 2011 [En ligne] <https://www.justice-en-ligne.be/Quelle-aide-sociale-pour-un-detenu> [Consulté le 26 avril 2023]  
HUENS Véronique, *Le travail en prison : réinsertion ou exploitation ?* Article disponible sur le site de SAW-B, 2014 [En ligne] <https://saw-b.be/publication/le-travail-en-prison-reinsertion-ou-exploitation/> [Consulté le 26 avril 2023]

MARY Philippe, BARTHOLEYNS Frédérique, BEGUIN Juliette, *La prison en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus ?*, 2006 [En ligne] [https://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=DS\\_303\\_0389](https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DS_303_0389) [Consulté le 26 avril 2023]

MENU Quentin, *Corps Surveillance Violence : La Punition face à l'espoir nommé Sécurité*, énoncé théorique de Master 3 en *Architecture à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne*, 2018

MILHAUD Olivier, *L'enfermement ou la tentation spatialiste : De « l'action aveugle, mais sûre » des murs des prisons*, HAL Open Science, 2015 [En ligne] <https://hal.science/hal-01373707v1/preview/ArticleMilhaudAnnalesdeGeoVERSIONFINALE.pdf#page=2> [Consulté le 13 décembre 2022]

NIZET Jean, Nathalie Rigaux, *La sociologie de Erving Goffman*, collection *Repères*, édition *La Découverte*, 2014 [En ligne] [https://www.cairn.info/numero.php?ID\\_NUMPUBLIE=DEC\\_NIZET\\_2014\\_01](https://www.cairn.info/numero.php?ID_NUMPUBLIE=DEC_NIZET_2014_01) [Consulté le 26 avril 2023]

PACI Delphine, *Conditions ordinaires de détention ?* Article disponible sur le site Justice-en-ligne, 2008 [En ligne] <https://www.justice-en-ligne.be/Conditions-ordinaires-de-detention> [Consulté le 26 avril 2023]

#### ARTICLES DE PRESSE

BENEZIC Dolores, *A Tour of Halden, the World's Most Humane Prison*, liberties.eu, 2016. [En ligne] <https://www.liberties.eu/en/stories/halden-the-world-s-most-humane-prison/11089> [Consulté le 26 avril 2023]

COPLEY Gareth, *US states cut prison spending in attempt to balance budgets*, The Guardian, 4 février 2009 [En ligne] <https://www.theguardian.com/world/2009/feb/04/usa-states-prison-spending-budget> [Consulté le 26 avril 2023]

LOUVEAUX Hervé, La Revue Nouvelle, *Les maisons de détention vont-elles supplanter les prisons du XIX<sup>ème</sup> siècle ?*, numéro 6 2015 [En ligne] <https://revuenouvelle.be/Les-maisons-de-detention-vont-elles-supplanter> [Consulté le 26 avril 2023]

PRIEUR Cécile, SUBTIL Marie-Pierre, Le Monde, *L'État-pénitence tend à se substituer à l'État providence*, 7 décembre 1999 [En ligne] [https://www.lemonde.fr/archives/article/1999/12/07/1-etat-penitence-tend-a-se-substituer-a-l-etat-providence\\_3601861\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1999/12/07/1-etat-penitence-tend-a-se-substituer-a-l-etat-providence_3601861_1819218.html) [Consulté le 26 avril 2023]

#### SOURCES FILMEES

NEUMANN Stan, *La Santé, une prison dans Paris*, Arte, 2016 [En ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=dnV-oTpn6dI>.

#### SITES INTERNET

Crimono CORPUS : <https://criminocorpus.hypotheses.org/>  
De Huizen : <https://www.huizenontour.be/>

Fédération Des Associations Réflexion-Action, Prison Et Justice (FARAPEJ) :  
<https://farapej.fr/>  
Observatoire International des Prisons – Section Belge : <https://www.oipbelgique.be/>  
Prison Insider – Le site d'information sur les prisons dans le monde :  
<https://www.prison-insider.com/>  
RESCALED – European Movement for Detention Houses: <https://www.rescaled.org/>  
Urban.brussels – quartier.brussels :  
<https://quartiers.brussels/1/index.php>

#### RAPPORTS

Comité européen pour la prévention de la torture des peines ou traitement inhumains ou dégradants, 29 novembre 2022.  
Conseil de l'Europe, SPACE I, Rapport 2023  
Direction générale des Etablissement Pénitentiaires - Rapport Annuel 2017  
Tribunal de première instance francophone de Bruxelles, *Rapport au Gouvernement de la Belgique relatif à la visite effectuée en Belgique par le CPT du 2 au 9 novembre 2021*, Section civil : 11 janvier 2019.



